

CHEFS D'ENTREPRISE, TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS : Gagnez du temps et simplifiez vos démarches administratives !

Dans le cadre du plan de simplification 2007 en faveur des petites et moyennes entreprises, un portail Internet permet aux PME et TPE de délivrer gratuitement des informations pratiques, concrètes, d'orienter les usagers vers des contenus et des services pertinents et, à terme, de donner accès à l'intégralité des formulaires administratifs et des téléprocédures.

www.pme.service-public.fr



Brèves juridiques...

Début mai, un décret est venu enrichir le code du commerce (n° 2007-750, JO du 10 mai 2007).

Reformatage des mentions à faire figurer sur les papiers d'affaires, notamment pour les sociétés commerciales dont le siège est à l'étranger mais aussi sur les sites Internet

Ce n'est pas une nouveauté «Toute personne immatriculée au RCS indique sur ses factures, notes de commande, tarifs et documents publicitaires ainsi que sur toutes correspondances et tous récépissés concernant son activité et signés par elle ou en son nom...» : le SIREN, la mention suivie du nom de la ville de son lieu d'immatriculation, le lieu de son siège social, etc...

Dorénavant la société commerciale étrangère (siège hors de France), en plus de son siège social, devra indiquer sa forme juridique et le n° d'immatriculation du pays où elle a son siège.

De nouvelles obligations pour les entreprises en terme de mention sur les sites Web

SIREN oublié sur votre site ? Il pourrait vous en coûter 750 € d'amende. Désormais, toutes les entreprises doivent indiquer sur leur site Web (chacune des pages) et sur leurs courriels : SIREN, RCS, greffe, siège social, etc., et ce quels que soient l'activité de l'entreprise et le caractère du site Web : informatif, publicitaire, commercial, etc...

Déclaration d'insaisissabilité d'un agent commercial

Comme pour tout professionnel indépendant l'agent commercial peut dorénavant bénéficier de la protection de l'habitation principale en déclarant sa résidence principale insaisissable.

Ces nouvelles dispositions sur



Bienvenue sur le site des services de l'Etat dans l'Aisne

www.aisne.pref.gouv.fr

La préfecture de l'Aisne vient de mettre en ligne son nouveau site Internet qui offre une nouvelle ergonomie avec un accès plus rapide aux différentes rubriques ainsi que l'accès à des dossiers en fonction de l'actualité ou sur des sujets spécifiques.

Interconsulaire de l'Aisne

Un acteur incontournable de développement économique

La dernière assemblée générale de l'Interconsulaire de l'Aisne a eu lieu le 4 juin dernier, dans les locaux de la CCI de l'Aisne à Saint-Quentin. Le rapport d'activité 2006, le plan d'action et le budget prévisionnel 2007 ont été présentés et validés par l'ensemble des élus présents.

Trois domaines d'intervention de l'Interconsulaire de l'Aisne ont également été évoqués :

L'apprentissage

Les Chambres Consulaires gèrent 12 Centres de Formation d'Apprentis (CFA) dans le département et ont accueilli environ 2 300 apprentis pour l'année scolaire 2006-2007.

L'Interconsulaire de l'Aisne a été représentée par ses CFA à l'occasion de la 40^{ème} Foire aux Fromages, organisée le 31 août au 2 septembre 2007 à La Capelle, avec stand, démonstrations et animations réalisées autour de la thématique «les métiers».



Les apprentis du CFA de l'Aisne et leur professeur lors de la Foire aux Fromages

La création, la transmission et la reprise d'entreprises dans le département

Les Chambres Consulaires se sont beaucoup investies dans le domaine de la création, la transmission et la reprise d'entreprises, avec une dizaine de conseillers spécialisés, une vingtaine de conseillers techniques, 150 demi-journées d'information, 1 800 entretiens individuels et 5 550 dossiers de formalités d'entreprises traités par an.



Les prochaines «Rencontres de la Création et de la Reprise d'Entreprise» auront lieu les 9 et 10 novembre 2007 à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat à Urcel.

La revitalisation des bassins d'emploi affectés par des licenciements collectifs

L'Interconsulaire de l'Aisne travaille en partenariat avec la Préfecture, les Sous-Préfectures, la Direction Départementale de Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP) de l'Aisne, l'Agence de Développement de l'Aisne et les collectivités locales, sur la mise en place et la coordination des programmes de revitalisation dans l'Aisne.

Aujourd'hui, les chargés de missions du réseau consulaire accompagnent des projets, tous secteurs d'activité confondus, susceptibles de solliciter les fonds de revitalisation afin de privilégier la création d'activité et d'emploi sur les territoires concernés par ces mutations économiques.



Interconsulaire de Picardie

Lors d'une réunion du Bureau du Comité de Liaison Inter-Consulaire de Picardie, qui s'est tenue dans les locaux de la CCI de l'Aisne en juillet dernier, les Présidents des trois Chambres régionales, Serge RENAUD pour le Commerce et d'Industrie, Hubert DUEZ pour l'Agriculture et Auguste LECREPS, pour les Métiers, ont décidé d'amplifier la collaboration interconsulaire au niveau régional, en profitant au maximum des coopérations établies

ces dernières années dans chaque département picard. Les présidents régionaux, tous trois Axonais et qui ont l'habitude de travailler ensemble, n'ont pas eu besoin de beaucoup de temps pour accorder leurs voix.

Le programme d'action de l'Interconsulaire de Picardie pour l'année 2008 sera arrêté lors de la prochaine assemblée générale de l'association, fin septembre.

SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION : les bons réflexes pour limiter les risques pour l'entreprise et son dirigeant



En avril 2007, le Club Aisne Numérique a organisé avec le soutien de la CRCI de Picardie, de l'Etat (DRIRE) et du Conseil régional de Picardie, des réunions de sensibilisation intitulées «Sécurité des systèmes d'information : les bons réflexes pour limiter les risques pour l'entreprise et son dirigeant».

Au programme :

- Une typologie des risques techniques et humains, présentés par David VAN LAECKE, spécialiste Intelligence Economique, qui a notamment mis l'accent sur les coûts engendrés pour l'entreprise et son responsable ;
- Les aspects juridiques, par Gwenaelle VAUTRIN, avocat et spécialiste du droit du net.

Nombreuses ont été les entreprises qui ont répondu présentes à ces deux soirées de sensibilisation générale liée aux nouveaux enjeux et nouvelles responsabilités du chef d'entreprise en matière de sécurité du système d'information.

Afin de permettre au chef d'entreprise d'évaluer le niveau de sécurité de son système d'information et de bénéficier d'un audit technique et comportemental sur site, une opération collective est proposée aux PME-PMI Picardes répondant aux critères d'éligibilité.

Que vous propose l'action collective «Sécurité des systèmes d'information : s'informer, se former, s'impliquer»

- Une phase d'audit personnalisé en entreprise réalisé par un prestataire spécialisé en sécurité des systèmes d'information (1 journée durant le mois d'octobre 2007).
- Une remise d'un rapport confidentiel en face à face ou par envoi (au choix du chef d'entreprise).
- Un rendu collectif courant novembre 2007 lors d'une soirée «bilan».

L'opération cofinancée par des crédits européens et l'Etat (DRIRE Picardie) à hauteur de 80 %, représente un coût global pour l'entreprise d'environ 400 € TTC pour l'ensemble des prestations.

Contact

Karine ALONGI - Tél 03 23 06 01 93 - Courriel : k.alongi@aisne.cci.fr
Vous pouvez également télécharger le bulletin d'inscription sur www.aisneco.com